

Commission de la location à usage d'habitation

Commissaires

Commissaire en chef

Jennifer Goldenberg +

Commissaire en chef adjoint

Elliot Leven +

Commissaire en chef adjoint (à temps partiel)

Michelle Pollock-Kohn, Winnipeg +

Commissaire en chef adjoint (à temps partiel)

Jonathan Richert, Shilo (bil.)

Helen Krahn, Winnipeg

Mark Wasyliw, Winnipeg

Scott Gray, Winnipeg

Lynn Ryzniczuk, Winnipeg

Darcie C. Yale, Winnipeg

Lori Van Dongen, Winnipeg

Miranda Lawrence, Winnipeg

Brian Kaplan, Winnipeg

Alison McCullough-Butchart, Winnipeg

Karin Linnebach, Winnipeg

Anthony Kavanagh, Winnipeg

Katherine Bueti, Winnipeg

Mr. Ayodele Akenroye, Winnipeg (bil.)

Carolyn Frost, Winnipeg

Kelli Potter, Virden

Représentants des locateurs

Edmond Beaudry, Winnipeg (bil.)

Mohamed Alli, Winnipeg

Linda Wenstob, Thompson

Greg Hutsal, Brandon

Henry Shyka, Winnipeg

Jim Robertson, Winnipeg

Tom Paci, Winnipeg

Marc Boily, Winnipeg (bil.)

W. J. (Bill) Hodgson, Winnipeg

Bob Andrews, Winnipeg

Charles Beaudry, Winnipeg (bil.)

George Proulx, Winnipeg

Kris Ramchandar, Winnipeg

Mohamed El Tassi, Winnipeg

Al Patterson, Brandon

Ed Harder, Portage la Prairie

Représentants des locataires

Elaine Watt, Brandon
Gloria Jacobs, Thompson
Renald Laurencelle, Winnipeg (bil.)
Theresa Hudson, Thompson
Susan Cameron, Winnipeg
Bob Gilbert, Winnipeg
Dennis Kshyk, Winnipeg
Thomas Allen Henderson, Winnipeg
Chester Pangan, Winnipeg
Tom Milne, Winnipeg
Zita Somakoko, Winnipeg
Diane Beresford, Winnipeg
Alison Bourrier, Winnipeg
Marlene Bertrand, Winnipeg
Leila Bock-Freeman, Winnipeg (bil.)
Maria Chaby Hary, Winnipeg
Claude Molgat, Winnipeg (bil.)
Paul Medienwo, Winnipeg

+ fonctionnaire

Mandat :

La Commission de la location à usage d'habitation est un tribunal spécialisé quasi judiciaire qui entend les appels relatifs aux décisions et aux ordonnances du directeur de la Direction de la location à usage d'habitation en vertu de la *Loi sur la location à usage d'habitation*.

Responsabilités :

La Commission de la location à usage d'habitation assure les fonctions de tribunal d'appel. Elle a pour mandat de permettre un prompt règlement des différends et de préserver l'harmonie des relations entre locateurs et locataires, en implantant des moyens innovateurs, équitables, informels, accessibles, peu coûteux, rapides et amicaux pour le règlement des différends.

Composition de la Commission et durée des mandats :

La Commission de la location à usage d'habitation se compose de membres que le lieutenant gouverneur en conseil nomme parmi les catégories de personnes suivantes. De l'avis du lieutenant gouverneur en conseil, ces personnes doivent être :

1. représentatives du point de vue des locateurs;
2. représentatives du point de vue des locataires; et
3. neutres et non représentatives du point de vue des locateurs et de celui des locataires.

La Commission de la location à usage d'habitation comprend :

- le commissaire en chef - poste à temps plein; nommé pour une période de cinq ans maximum et basé à Winnipeg;
- les commissaires adjoints – postes à temps plein, dont les titulaires sont nommés pour une période d'un maximum de quatre ans, et dix-huit postes à temps partiel

dont les titulaires sont nommés pour une période d'un maximum de quatre ans; basés à Winnipeg, Thompson et Brandon; les commissaires adjoints peuvent exercer les pouvoirs et les fonctions du commissaire en chef.

- les membres des comités (44) nommés pour une période d'un maximum de quatre ans - une moitié approximativement représente le point de vue des locateurs, l'autre moitié celui des locataires; basés à Winnipeg, The Pas, Thompson et Brandon.

Le commissaire en chef et les commissaires en chef adjoints qui président les audiences d'appel devraient avoir une formation juridique.

Compétences souhaitables :

Expérience dans le domaine de la location à usage d'habitation, bonne connaissance de l'interprétation des dispositions législatives, et expérience des décisions arbitrales et de la résolution des dossiers.

Il n'y a pas d'exigences formelles sur le plan de l'éducation; néanmoins, les membres potentiels devraient pouvoir démontrer une compréhension des questions relatives à la location à usage d'habitation, parmi lesquelles, sans restriction, les questions touchant la diversité culturelle, les invalidités, et le comportement humain.

Pour être efficace, un membre d'un comité doit pouvoir lire des textes complexes, analyser des renseignements écrits ou verbaux afin de vérifier des faits, et faire le lien entre des dispositions législatives et ces renseignements écrits et verbaux.

Les membres des comités doivent :

- pouvoir communiquer verbalement et savoir poser des questions en utilisant un langage ouvert et non critique;
- posséder des aptitudes à l'écoute;
- savoir lire et interpréter des politiques et des dispositions législatives, et comprendre comment elles s'appliquent au dossier;
- utiliser un langage clair et simple;
- agir dans la plus stricte confidentialité; et
- savoir prendre des décisions de manière équitable et impartiale.

Temps à consacrer au mandat :

Certains appels sont entendus par le commissaire en chef ou un commissaire en chef adjoint seulement et certains le sont par un comité de trois membres, dont un représentant des locateurs, un représentant des locataires et soit le commissaire en chef ou un commissaire en chef adjoint en tant que président neutre du comité. Les membres devraient pouvoir siéger une journée complète au moins deux fois par mois.

Audiences :

Les audiences d'appel se tiennent dans toute la province - 95 % environ ont lieu à Winnipeg et 5 % dans le reste du Manitoba.

Rémunération :

Commissaires en chef adjoints à temps partiel : 191 \$ pour une demi-journée; 336 \$ d'indemnité quotidienne, plus les menues dépenses.

Membres des comités : 138 \$ pour une demi-journée; 243 \$ d'indemnité quotidienne, plus les menues dépenses.